

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

381^{ième} séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 28 septembre 2009 à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Gilles Devault, maire
M. Jean-Robert Rivard, conseiller
Mme Ginette Douville, conseillère
M. Marc Goyette, conseiller
M. Mario Charest, conseiller
Mme Louise Marchildon, conseillère
M. René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier

Est absent : M. Pierre Fecteau, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. Préliminaires

1.1 Prière

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

1. Préliminaires
 - 1.1 Prière
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2009
 - 1.4 Affaires découlant du procès-verbal précédent
2. Administration générale
 - 2.1 Adoption des comptes
3. Période de questions
4. Demandes diverses
 - 4.1 Exercice de pompiers
 - 4.2 Appui à une demande d'autorisation pour la reconnaissance de véhicule d'urgence
5. Pétition
6. Mise aux normes des infrastructures d'eau potable
7. Projet d'aménagement des bureaux municipaux
8. Abrogation de la résolution numéro 2009-07-218
9. Mandat au comité consultatif d'urbanisme pour réaliser le processus de constituer le site du patrimoine le Domaine seigneurial Sainte-Anne
10. Abrogation de la résolution numéro 2009-07-219
11. Constitution en site du patrimoine le Domaine seigneurial Sainte-Anne
12. Annulation de l'avis de motion au règlement numéro 2009-276 concernant la citation du Domaine seigneurial Sainte-Anne
13. Avis de motion au règlement numéro 2009-276 concernant la constitution du site du patrimoine du Domaine seigneurial Sainte-Anne
14. Plainte concernant la réalisation des travaux d'infrastructures
15. Local vacant au Centre communautaire
16. Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2010
17. Abrogation de la résolution numéro 2009-09-274
18. Adoption du premier projet de règlement numéro 2009-278 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262

19. Annulation de l'avis de motion au règlement numéro 2009-278 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-267
20. Avis de motion au règlement numéro 2009-278 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262
21. Parc de l'école
22. Rapport de comités
23. Autres sujets
 - a) Mandat Ville Drummondville
 - b) Élections municipales
24. Période de questions
25. Clôture de la séance

2009-09-290

Sur la proposition de Marc Goyette, appuyée de Ginette Douville, l'ordre du jour présenté est approuvé à l'unanimité et le point "Autres sujets" reste ouvert.

Adoptée.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2009

2009-09-291

Sur la proposition de Louise Marchildon, appuyée de Marc Goyette, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec la modification suivante au sujet Rapport de comité : il attend est remplacé par *le comité du journal*.

Adoptée.

1.4 Affaires découlant du procès-verbal précédent

La conseillère Louise Marchildon demande des informations concernant l'élargissement de la 3^e avenue.

Le conseiller Mario Charest informe que le directeur des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna par intérim fera une évaluation des appareils de cuisson de la salle de quilles, du coût de remplacement ainsi que les conséquences de se départir de ces appareils.

2. Administration générale

2.1 Adoption des comptes

Comptes payés pour septembre 2009

<u>Nom</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Jean-Charles Daigle	entretien halte août 2009	620,00
Banque de Montréal	remb. règlement 03-219	125 300,00
Banque de Montréal	intérêts sur règlement 03-219	<u>14,46</u>
Total		125 934,46

Prélèvements automatiques

Bell Mobilité	cellulaire PR	36,90
Béton Crête	béton trottoirs et bases de tables	3 184,77
Excel Télécommunications	interurbains	35,59
Fiducie Desjardins inc.	REER août 2009	3 532,06
Gaz Métro	chauffage garage, hôtel ville	19,88
Groupe CLR	contrat télépages	1 259,24
Groupe Négotel	station pompage	37,03
Hydro-Québec	poste pompage	108,39
	ass. des eaux	2 833,34
	centre communautaire	585,11
	éclairage des rues	1 327,43

Pétrolière impériale	diésel	815,73
Esso	essence	392,89
Ministère revenu du Québec	déduc.cot.employeur	12 273,52
Le Nouvelliste	publicité Retrouvailles	265,26
Receveur général	déduc.cot.employeur	5 007,55
Télus mobilité	cellulaire	65,94
Télus Québec	tél. : incendie, hôtel ville	<u>500,01</u>
Total		32 280,64

Comptes à payer pour septembre 2009

<u>Nom</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Acc. auto Leblanc	gants nitrile, pièces niveleuse	131,47
Armatures C.H.	moteurs de chaufferette niveleuse	155,65
Biblio Ste-Anne	3 ^e versement de 3	1 966,67
Boivin & Gauvin	division 2 valves, bottes, réduit	706,60
Brault Maxtech	pièces entretien du syst. UV	3 978,52
Broderie Design	dossard, pantalon pompier	128,12
Bulletin des Chenaux	publicité Rose Bonbon	101,59
Buroplus	papier, agrafes	62,71
Café La Pérade	repas pompiers, Retrouvailles	324,81
Champlain électrique	réparer alternateur niveleuse	169,31
Chemins fer Québec-Gatineau	ent. traverses à niveau septembre	727,80
Comm. Métropolitaine	pile cellulaire	65,18
Constr. Pavage Portneuf	travaux de pavage	122 168,90
Consultants Mésar	frais ing.mise aux normes eau potable	15 492,09
Croix bleue	ass. collective octobre 2009	2 496,95
Daigle, Jean-Charles	entretien halte septembre	600,00
Distribution Robert	produits entretien	386,53
Entr. Rivard & frères	transport de pierre descente #4	252,59
Excavation Guy Marceau	location rétrocaveuse sans opérateur	1 140,07
Formules municipales	formulaire élections	175,41
Garage Jean Caron	alternateur F150-2003	393,54
Michel Genest	entretien coupe-herbe	66,39
Graymont	granulat, calcaire	472,28
Groupe Lafrenière tracteurs	pneu AGCO, pièces niveleuse	847,91
Infoteck	mémoire pour ordinateur aréna	45,10
John Meunier	pilule pour test chlore pour purification	151,80
Langlois électrique	éclairage des rues	180,60
L.P. Tanguay	hypochlorite de sodium en vrac	141,09
Marché la Pérade	café, breuvages	25,57
Maurice Laganière	achat divers	1 028,85
Meunerie La Pérade	bois, veneer	355,78
Ministre des Finances	amende pour lumières non conformes	274,00
Modoc	photocopie circulaire	254,65
Municipalité Batiscan	feu Ferme Guy Brouillette	1 295,29
	dette-aqueduc	9 987,61
	chariot	3 007,56
OMH Ste-Anne	3 ^e versement sur 3	2 219,67
Pièces d'auto Trépanier	batterie et pièces niveleuse	339,60
Pluritec Ltée	frais ing. rempl. traverse aqueduc	18 511,50
Pompe à eau Launier	pièces pour chlorateur	160,40
Protection incendie CFS	recharge, inspection extincteurs	176,51
R & D Rousseau	panneaux porte incendie et install.	837,65
RGMRM	cueillette et transport août 2009	5 505,76
Produit Rosan	café	65,00
Rémi Roy	réparation ordinateur aréna	147,31
Signoplus	panneaux signalisation	916,60
Équip. Strongo	kit pour embrayage niveleuse	148,12

Tessier Récréo-Parc	modules de jeux centre récréatif	34 026,78
Toutant La Pérade	affilage, réparation etc.	32,73
Patrick Toutant	réparer débroussailleuse	56,44
Wolseley	pièces aqueduc et égout	<u>1 320,08</u>

Total **234 223,14**

2009-09-292

Sur la proposition de Louise Marchildon, appuyée de Mario Charest, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes payés pour le mois de septembre pour la somme de 158 215,10 \$ et les comptes à payer pour le mois de septembre, tels qu'ils apparaissent sur la liste présentée par le directeur général/secrétaire-trésorier, totalisant 234 157,96 \$ et autorise ce dernier à en faire le paiement.

Adoptée.

3. Période de questions

4. Demandes diverses

Le conseiller Marc Goyette se retire de la table du conseil municipal.

4.1 Exercice de pompiers

Suite à des demandes pour que les pompiers volontaires organisent des pratiques d'incendie dans deux résidences abandonnées, le directeur adjoint du service incendie fait ses recommandations;

2009-09-293

Il est proposé par Mario Charest, appuyé de Ginette Douville et résolu à l'unanimité d'autoriser les pompiers volontaires à organiser une pratique d'incendie au 400, Petit Sainte-Marie au moment jugé opportun.

Adoptée.

Le conseiller Marc Goyette reprend son siège.

4.2 Appui à une demande d'autorisation pour la reconnaissance de véhicule d'urgence

CONSIDÉRANT QUE monsieur Robert Dolbec, directeur adjoint du service incendie demeure à 9 kilomètres de la caserne;

CONSIDÉRANT QU'il est directeur du service incendie par intérim 6 mois par année;

2009-09-294

Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Mario Charest et résolu à l'unanimité d'appuyer le directeur adjoint du service incendie, monsieur Robert Dolbec dans ses démarches dans le but d'obtenir de la Société d'assurance du Québec la reconnaissance de son véhicule Dodge Dakota 2000 comme véhicule d'urgence du service d'incendie.

Adoptée.

5. Pétition

CONSIDÉRANT le dépôt d'une pétition de 347 signatures demandant au conseil municipal d'adopter un règlement interdisant en tout temps l'arrosage aérien de pesticides et/ou d'insecticides et après discussions avec certains intervenants;

2009-09-295

Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Marc Goyette et résolu à l'unanimité de demander aux représentants du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de la Mauricie et du Centre-du-Québec

de venir rencontrer les membres du conseil dans le but de recevoir des informations sur le permis accordé ainsi que les méthodes d'arrosage.

Adoptée.

6. Mise aux normes des infrastructures d'eau potable

CONSIDÉRANT le mandat accordé à Consultants MÉSAR inc. pour la préparation des études, plans et devis pour la mise aux normes des infrastructures d'eau potable;

CONSIDÉRANT l'acceptation par la municipalité des plans et devis ainsi que l'estimation des coûts proposée par les Consultants Mésar inc.;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, les plans et devis doivent être soumis au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour obtenir son approbation;

CONSIDÉRANT l'importance de réaliser les travaux précités;

2009-09-296

Il est proposé par Jean-Robert Rivard, appuyé de Ginette Douville et résolu à l'unanimité d'autoriser les Consultants Mésar inc. à présenter pour approbation, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, les plans et devis techniques au MDDEP.

QUE la municipalité s'engage à fournir au MDDEP, une attestation de conformité des travaux signée par un ingénieur.

Adoptée.

CONSIDÉRANT le mandat accordé à Consultants MÉSAR inc. pour la préparation des études, plans et devis pour la mise aux normes des infrastructures d'eau potable;

CONSIDÉRANT l'acceptation par la municipalité des plans et devis ainsi que l'estimation des coûts proposée par les Consultants Mésar inc.;

2009-09-297

Il est proposé par Marc Goyette, appuyé de Louise Marchildon et résolu à l'unanimité de mandater Consultants Mésar inc. à déposer au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade une demande de permis d'intervention au ministère des Transports du Québec suite aux travaux à effectuer sur l'emprise de la route 138 et de l'autoroute 40 dans le rang d'Orvilliers.

Adoptée.

CONSIDÉRANT le mandat accordé à Consultants MÉSAR inc. pour la préparation des études, plans et devis pour la mise aux normes des infrastructures d'eau potable;

CONSIDÉRANT l'acceptation par la municipalité des plans et devis ainsi que l'estimation des coûts proposée par les Consultants Mésar inc.;

2009-09-298

Il est proposé par Ginette Douville, appuyée de Mario Charest et résolu à l'unanimité d'autoriser Consultants Mésar inc. à déposer au nom de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade les plans et devis auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée.

CONSIDÉRANT le mandat accordé à Consultants MÉSAR inc. pour la

préparation des études, plans et devis pour la mise aux normes des infrastructures d'eau potable;

CONSIDÉRANT l'acceptation par la municipalité des plans et devis ainsi que l'estimation des coûts proposée par les Consultants Mésar inc.;

2009-09-299 Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée Marc Goyette et résolu à l'unanimité d'autoriser Consultants Mésar inc. à déposer une demande d'autorisation auprès de la compagnie de Chemins de fer Québec-Gatineau pour le passage d'un conduite d'eau potable sous la voie ferrée.

Adoptée.

7. Projet d'aménagement des bureaux municipaux

Suite à l'adoption de la résolution numéro 2009-08-235, la municipalité avait demandé de modifier l'annexe B de l'entente signée avec le MAMROT pour l'aménagement des bureaux municipaux et en date du 23 septembre, la chargée de projet confirme qu'il serait possible de modifier le protocole d'entente signée afin d'en changer la localisation et les travaux y étant associés.

8. Abrogation de la résolution numéro 2009-07-218

2009-09-300 Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Mario Charest et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution numéro 2009-07-218.

Adoptée.

9. Mandat au comité consultatif d'urbanisme pour réaliser le processus de constituer le site du patrimoine le Domaine seigneurial Sainte-Anne

2009-09-301 Il est proposé par Marc Goyette, appuyé de Ginette Douville et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade d'autoriser la consultation en vue du processus de classification par le Comité d'urbanisme.

Adoptée.

10. Abrogation de la résolution numéro 2009-07-219

2009-09-302 Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Marc Goyette et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution numéro 2009-07-219.

Adoptée.

11. Constitution en site du patrimoine le Domaine seigneurial Sainte-Anne

2009-09-303 Il est proposé par Ginette Douville, appuyée de Mario Charest et résolu à l'unanimité de constituer en site du patrimoine les installations, les infrastructures, les bâtisses et les dépendances du Domaine seigneurial Sainte-Anne compte tenu de la présence de bien culturels immobiliers et du paysage architectural d'intérêt esthétique et historique.

Adoptée.

12. Annulation de l'avis de motion au règlement numéro 2009-276 concernant la citation du Domaine seigneurial Sainte-Anne

2009-09-304 Il est proposé par Marc Goyette, appuyé de Louise Marchildon et résolu à l'unanimité d'annuler l'avis de motion au règlement numéro 2009-276 concernant la citation du Domaine seigneurial Sainte-Anne.

Adoptée.

13. Avis de motion au règlement numéro 2009-276 concernant la citation du Domaine seigneurial Sainte-Anne

La conseillère Ginette Douville donne avis qu'à une prochaine séance sera adoptée le règlement numéro 2009-276 concernant la constitution du site du patrimoine du Domaine seigneurial Sainte-Anne.

14. Plainte concernant la réalisation des travaux d'infrastructures

Le conseiller Jean-Robert Rivard rencontrera le plaignant propriétaire d'un immeuble sur la rue Saint-Ignace concernant la réalisation des travaux d'infrastructures.

15. Local vacant au Centre communautaire

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} novembre prochain, le local numéro 7, du centre communautaire Charles-Henri Lapointe sera vacant;

CONSIDÉRANT la demande du conseil de la Fabrique de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

2009-09-305

Il est proposé par Ginette Douville, appuyée de Jean-Robert Rivard et résolu à l'unanimité de louer le dit local au conseil de la Fabrique de Sainte-Anne-de-la-Pérade au montant de 77,33 \$ par mois.

Adoptée.

16. Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2010

Le rôle d'évaluation de la municipalité qui sera en vigueur pour l'année 2010 la troisième année du rôle triennal a été déposé à la municipalité le 15 septembre 2009 par monsieur André Bournival, évaluateur agréé :

Valeurs imposables

Terrains	46 729 900	Bâtiments	77 676 200	Total	124 406 100
----------	------------	-----------	------------	-------	-------------

Valeurs non imposables

Terrains	876 600	Bâtiments	5 507 400	Total	6 384 000
----------	---------	-----------	-----------	-------	-----------

Valeurs totales

Terrains	47 606 500	Bâtiments	83 183 600	Total	130 790 100
----------	------------	-----------	------------	-------	-------------

17. Abrogation de la résolution numéro 2009-09-274

2009-09-306

Il est proposé par Mario Charest, appuyé de Marc Goyette et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution numéro 2009-09-274.

Adoptée.

18. Adoption du premier projet de règlement numéro 2009-278 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262

2009-09-307

Il est proposé par Ginette Douville, appuyée de Louise Marchildon et résolu à l'unanimité que le premier projet du règlement numéro 2009-278 soit adopté par le conseil de la municipalité et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1 – Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2009-278.

Article 2 – Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet d'agrandir la zone 112-I et d'y autoriser l'entreposage de cabanes à pêche.

Article 3 – Agrandissement de la zone 112-I

Le plan de zonage 2008-262 est modifié par l'agrandissement de la zone 112-I, en y insérant une partie du lot P-519. La zone 113-CR est réduite en conséquence.

Le plan de zonage 2009-278 illustre la nouvelle délimitation des zones 112-I et 113-CR.

Article 4 – Entreposage de cabanes à pêche autorisé dans la zone 112-I

L'article 11.6 du règlement de zonage est modifié par l'insertion, dans le premier paragraphe et après le mot «zones», de l'expression «112-I».

Article 5 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

19. Annulation de l'avis de motion au règlement numéro 2009-278 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-267

2009-09-308

Il est proposé par Marc Goyette, appuyé de Louise Marchildon et résolu à l'unanimité d'annuler l'avis de motion au règlement numéro 2009-278 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-267.

Adoptée.

20. Avis de motion au règlement numéro 2009-278 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262

La conseillère Ginette Douville donne avis qu'à une prochaine séance sera adoptée le règlement numéro 2009-278 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262.

21. Parc d'école

2009-09-309

Il est proposé par Marc Goyette, appuyé de Louise Marchildon et résolu à l'unanimité de réserver un montant de 10 000 \$ pour l'aménagement du parc de l'école dans les prévisions budgétaires 2010 après avoir vérifié ce qui était prévu ou non utilisé dans les prévisions budgétaires 2009.

Adoptée.

22. Rapport de comités

Le conseiller Mario Charest informe qu'il y aura une rencontre prochainement avec les responsables de la politique familiale.

Le conseiller Jean-Robert Rivard informe qu'il y a eu une rencontre du conseil

d'administration de l'OMH, le 9 septembre dernier; trois logements sont disponibles et qu'une demande a été faite au service incendie pour organiser un exercice d'évacuation.

Le maire Gilles Devault informe du dépôt du bilan annuel de la Sûreté du Québec pour le district de la Mauricie et du Centre-du-Québec, de sa participation au congrès de la Fédération québécoise des municipalités, du résultat des soumissions pour l'acquisition des camions pour la cueillette et le transport des matières résiduelles, de la méthode des recherches par la Sûreté du Québec suite à la disparition d'un péradien.

23. Autres sujets

a) Mandat Ville Drummondville

ATTENDU que le regroupement intermunicipal d'achat favorise la diminution des prix de base des analyses, l'accroissement de la concurrence au niveau des analyses non-différenciées et à l'accroissement du ratio performance/coût au niveau de l'utilisation des méthodes similaires;

ATTENDU la proposition de la Ville de Drummondville de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé pour effectuer les analyses de laboratoire pour les années 2010 et 2011;

2009-09-310

Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Jean-Robert Rivard et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade confie à la Ville de Drummondville le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé pour les analyses de laboratoire, nécessaires pour les activités de la municipalité pour les années 2010 et 2011 et ce, afin de faire effectuer les analyses d'eau;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade s'engage, après avoir connu les coûts, si la Ville de Drummondville adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Drummondville.

Adoptée.

b) Élections municipales

Le maire Gilles Devault informe du délai de la mise en candidature et souhaite bonne chance à toutes les candidates et candidats.

24. Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général (appui à la demande d'autorisation pour la reconnaissance du véhicule d'urgence, réseau d'aqueduc sur la rue Mgr Laflèche, provenance de l'évaluation municipale, suite de l'avis de motion concernant les coûts de vidange des fosses septiques, alternance sur la location de la rétrocaveuse).

25. Clôture de la séance

2009-09-311

L'ordre du jour étant épuisé, Marc Goyette propose, appuyé de Louise Marchildon et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 20 h 29.

Adoptée.

Gilles Devault,
Maire

René Roy,
Directeur général/secrétaire-trésorier